

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 janvier 2019

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, SCHWARTZ Estelle, MM. GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.  
M. WILSIUS Régis a donné procuration à M. LEONARD Vincent.  
M. DRUI Philippe avec excuses.

=====

La séance débute à 19 heures 30. Le compte rendu de la réunion du 21 décembre 2018 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Mme JAOUAD Marie-Christine est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité des conseillers présents.

**001-2019 Mutualisation des centres d'intervention de HILSPRICH et SAINT-JEAN ROHRBACH** : Le maire fait lecture de la correspondance du Capitaine SCHWARTZ Pierre, commandant du C.I local, datée du 10 janvier 2019 dans laquelle la mutualisation des centres d'intervention de HILSPRICH et SAINT-JEAN ROHRBACH est mentionnée. Les différents aspects techniques de la mutualisation future ont tous été validés au préalable par les C.I respectifs ainsi que par le maire de HILSPRICH. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte les conditions de cette mutualisation dont le centre opérationnel sera le centre d'intervention de SAINT-JEAN ROHRBACH.

**002-2019 Convention avec le Conseil départemental de la Moselle pour la création de trottoirs** : Le maire rappelle la délibération du 28/09/2018. Il précise les clauses de la convention finale qui vient d'être transmise par le Conseil départemental pour validation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, autorise le maire à signer ladite convention entre le Département de la Moselle et la commune de SAINT-JEAN ROHRBACH qui fait suite à la création de trottoirs complémentaires rue Nationale et rue du 22 Novembre.

**003-2019 Demande de plan de fumure 2019 par l'U.S St-Jean**: Le maire fait lecture de la correspondance du Président de l'U.S St-Jean datée du 15 janvier 2019 quant à la mise en place d'un plan de fumure pour le terrain de football pour l'année 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte la demande du plan de fumure pour un montant de 971,04 € TTC.

**004-2019 Subvention aux Arboriculteurs** : Une subvention de 103,25 € est accordée au syndicat des Arboriculteurs pour le remboursement des frais liés à l'acquisition de 3 arbres fruitiers dans le cadre de l'opération un « enfant, un arbre » en 2018. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents.

**005-2019 Subvention au conseil de fabrique pour frais de téléphonie** : Une subvention de 59,99 € est accordée au conseil de fabrique pour les frais engagés pour des frais de téléphonie. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, M. Vincent LEONARD ne participant pas au vote.

**006-2019 Mission de maîtrise d'œuvre pour travaux de voirie 2019** : Le maire rappelle la délibération du 19 octobre 2018. Il fait part de la nouvelle proposition reçue de la société IDP Consult, datée du 21 décembre 2018, d'un montant forfaitaire de 3.200,00 € H.T pour assurer la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2019 relatifs à la réalisation des tronçons de la rue Traversière et de la Grand rue depuis la rue Saint-Jean vers la rue Nationale et vers la rue des Fleurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, retient la proposition d'IDP Consult pour un montant de 3.200,00 € H.T soit 3.840,00 € T.T.C.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

**007-2019 Demande de location salle AJLC des écoles pour loto** : Le maire fait lecture de la demande de la directrice de l'école élémentaire datée du 02 janvier 2019 pour l'organisation de 2 lotos prévus les 22 février et 08 mars 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde la location de la salle AJLC au tarif spécial de 40 €, hors nettoyage, et ce par loto.

**008-2019 Cour Administrative d'Appel de NANCY – Dossier sécheresse 2015** : Le maire fait lecture de la décision de la Cour Administrative d'Appel de NANCY, ordonnance du 19 décembre 2018, relative au recours déposé par les avocats de la commune dans le contexte de la sécheresse 2015. Le conseil municipal prend acte de la décision de la C.A.A qu'il n'y a pas lieu de transmettre au Conseil d'Etat la question prioritaire de constitutionnalité soulevée par les communes requérantes.

La Cour Administrative d'Appel n'a pas encore statué sur la demande de fond évoqué par le recours déposé. Le conseil municipal statuera, à l'issue, sur les suites éventuelles à enclencher.

**009-2019 Dégrèvement sécheresse 2018** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte 3 chèques de montants respectifs de 36 €, 115 € et 262 € émis par la DGFIP pour les dégrèvements accordés en 2018 pour sécheresse.

**010-2019 Participation au groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les contrats d'une puissance inférieure ou égale à 36 k VA** : Le maire précise au conseil municipal les démarches en cours à la CASC quant à une nouvelle consultation prévue en 2019 auprès de fournisseurs d'énergie.

Le conseil municipal,  
Sur le rapport du maire,

Vu les directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité,

Vu la loi relative à la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité du 7 décembre 2010, dite loi NOME,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant qu'une opportunité d'économie pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 kVA a été constatée,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées souhaitent lancer en commun une consultation relative à l'achat d'électricité,

### **d é c i d e**

de constituer un groupement de commandes, en vue de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 kVA, dont les membres sont :

- La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,
- Les Communes membres de la CASC intéressées.

de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,

d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de groupement ainsi que toutes pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

**Divers et communication** : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Enquête INSEE sur le cadre de vie et la sécurité du 1<sup>er</sup> février 2019 au 15 avril 2019.

- Remerciements des enseignants et des élèves des classes de CP et CM pour les trois budgets exceptionnels accordés. Un nouvel accord de principe est donné pour un quatrième budget spécial à hauteur de 232,52 €.
- Vœux de Mme Nathalie KRATZ pour la nouvelle année.
- Prêt de 250 chaises de la salle AJLC durant la semaine du 11 au 17 février 2019 à la ville de SARRALBE en vue d'un concert le 17 février 2019.
- Spectacle de clown les 26-27 février 2019.
- Informations aux habitants du 22 janvier 2019 pour la problématique du stationnement de véhicules sur les trottoirs et la mise en œuvre potentielle d'un débat local dans le cadre du grand débat national.
- Contrôles de tri mis en place par la CASC dans les prochaines semaines.
- Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 979 habitants et 12 en double compte soit 991 habitants au total.
- Délibération à prendre lors de la prochaine réunion du conseil municipal en février 2019 relative à la reprise du logement de M. Ismaël BOSTAN pour travaux à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019.
- Actions enclenchées pour résorber la problématique des chats rue Saint-Jean.
- Prochaine réunion du conseil municipal: jeudi 21 février 2019 à 19 heures 30.
- Réunion fibre optique à HOLVING - Commentaires eu égard à la tenue de la réunion.
- Internet et téléphone à la salle AJLC - Mise à disposition d'un téléphone mais non d'internet.
- Possibilité de pêche sur le petit étang durant la période de vidange de l'étang de Dieffenbach les Puttelange. Accord de principe pour des cartes annuelles dont le tarif annuel restera à définir.

La séance est levée à 20 heures 45.

Publié le 28 janvier 2019.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne		M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine	M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle			